

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***23132822*****Déposé / Reçu le****09 OCT. 2023**au greffe du **Greffe** du Tribunal de l'entreprise
francophone de BruxellesN° d'entreprise : **0766 541 015**

Nom

(en entier) : **DIGital Institute for Cancer Outcomes REsearch**
(en abrégé) : **DIGICORE**Forme légale : **Groupeement européen d'intérêt économique**Adresse complète du siège : **rue d'Egmont, 11 - 1000 Bruxelles (Belgique)****Objet de l'acte : Changement dans la composition du Conseil d'administration : Départ de deux administrateurs et nomination d'un nouveau membre au sein du Conseil d'administration. Admission d'un "Membre Associé" en tant que nouveau "Membre" et admission d'un nouveau "Membre Associé".**

- Assemblée générale tenue à Bruxelles, le 12 juin 2023

1. Approbation des comptes annuels pour l'année 2022

A l'unanimité, l'Assemblée générale a approuvé les comptes annuels pour l'année 2022.

2. Décharge des membres du Conseil d'administration

A l'unanimité, l'Assemblée générale a donné décharge aux membres du Conseil d'administration.

3. Approbation du budget prévisionnel pour l'année 2023

A l'unanimité, l'Assemblée générale a approuvé le budget prévisionnel pour l'année 2023.

4. Changements dans la composition du Conseil d'administration : départ de deux membres du Conseil d'administration et nomination d'un nouveau membre au sein du Conseil d'administration

4.1. L'Assemblée générale a pris acte de la démission du Conseil d'administration du Professeur Amaury MARTIN, de nationalité française, né le 23 décembre 1980, à Lyon (3ème Ar.) (France) et domicilié à 92210 Saint Cloud (France), 4, Place du Moustier et a approuvé la proposition du Conseil d'administration de mettre fin au mandat d'administrateur du Professeur Mario CAMPONE, de nationalité française, né à Lyon 3ème arrondissement (France), le 16 mai 1968 et domicilié au 72, rue Georges Guynemer à 44300 Nantes (France).

4.2. A l'unanimité, l'Assemblée générale a décidé d'admettre comme nouveau membre au sein du Conseil d'administration, le Professeur Thierry PHILIP, de nationalité française, né le 2 novembre 1949 à 92100 Boulogne-Billancourt (France) et domicilié au 6, rue des Essarts à 69500 Bron (France).

4.3. Le Conseil d'administration sera donc composé de la manière suivante :

Président : Professeur Gennaro CILIBERTO (jusqu'à l'assemblée générale de 2024).

Secrétaire général et Membre élu : Docteur Piers Seaburne Macmahon MAHON (dont le mandat viendra à échéance à l'Assemblée générale de 2025).

Trésorier et Membre élu : Professeur Roberto ORECCHIA (dont le mandat viendra à échéance à l'Assemblée générale de 2024)

Membre élu : Professeur Helland ÅSLAUG (dont le mandat viendra à échéance à l'Assemblée générale de 2025).

Membre élu : Professeur Thierry PHILIP (dont le mandat viendra à échéance à l'Assemblée générale de 2026).

5. Admission d'un « Membre Associé » en tant que « Membre » et admission d'un nouveau « Membre Associé »

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/10/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).



5.1. Sur recommandation du Président, à l'unanimité, l'Assemblée Générale a décidé d'admettre comme nouveau « Membre », le « Membre Associé » « Maastricht Comprehensive Cancer Center », Institut de droit public néerlandais, titulaire du numéro de TVA N. NL0034.75.268.B01, dont le siège social se situe à 6229HX Maastricht (Pays-Bas) - P. Debyelaan 25.

Conformément au contrat de groupement et au règlement interne, le nouveau « Membre » est redevable d'une cotisation annuelle dont le montant a été fixé à 10.000 € et qui devra être payée en 2023.

5.2. Sur recommandation du Président, à l'unanimité, l'Assemblée Générale a décidé d'admettre comme nouveau « Membre Associé » (« Associate Member » /AM) au sens de l'article 6.2. du contrat de groupement

Cancer Center Clinica Universidad de Navarra (Universidad de Navarra – Clinica Universidad de Navarra), Hôpital de droit privé espagnol, reconnu par le ministère de l'Education espagnol par Décret 2294/1962, titulaire du numéro de TVA R3168001J et dont le siège social se situe à Avenida Pío XII, 36 à 31008 Pamplona (Espagne).

Conformément au contrat de groupement et au règlement interne, le nouveau « Membre Associé » est redevable d'une cotisation annuelle dont le montant a été fixé à 5.000 € et qui devra être payée en 2023.

L'Assemblée générale a pris acte de la liste mise à jour de tous les Membres et Membres Associés du groupement. Cette liste est annexée au présent procès-verbal.

Dépôt de la liste des Membres et Membres Associés mise à jour.

Associés mise à jour.

Professeur Gennaro CILIBERTO
Président